



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires



## CONTRAT DE SÉCURITÉ

ENTRE

La commune de **MARCILLAC-VALLON**

ET

**L'ÉTAT**

### Préambule

Le programme national **Petites villes de demain** prolonge le programme **Action cœur de ville** en ciblant des communes de moins de 20 000 habitants et leurs intercommunalités, fragilisées par différentes formes de dévitalisation alors même qu'elles exercent des fonctions de centralité essentielles à la cohésion des territoires.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces collectivités la capacité à définir et à mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier leur accès aux aides de toute nature, de favoriser l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre elles afin qu'elles puissent s'engager dans un processus de transformation leur permettant à terme de faire face aux nouveaux défis sociaux, économiques et environnementaux.

La sécurité et la sûreté des territoires constituent un enjeu fort de l'action publique dans les petites villes, autant qu'un vecteur de qualité de vie pour les habitants de ces territoires. C'est donc naturellement que la **Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)** a rejoint début 2021 l'offre de services du programme Petites villes de demain, afin d'accompagner au mieux les élus du programme dans la construction d'une offre de sécurité sur mesure.

Dans l'Aveyron, l'ensemble des Petites villes de demain prennent en compte la dimension de sécurité qui s'intègre pleinement dans les lignes directrices du dispositif. Les forces de sécurité intérieure participent aux comités de projet et de pilotage du programme. Elles y assurent un rôle de réflexion et d'expertise à disposition de l'ensemble des partenaires. Sur la zone de compétence du groupement de gendarmerie départementale de l'Aveyron, les collectivités concernées se verront ainsi proposer une offre complète de services, mobilisant pleinement les ressources de la gendarmerie, à déployer à leur profit pour ajuster la réponse de sécurité sur leur territoire. Elles pourront ainsi, en fonction de leurs compétences et décisions possibles, dans le cadre du programme, accompagner les actions et initiatives en cherchant à appuyer et/ou amplifier, par des moyens en fonctionnement et/ou investissements, la réponse de sécurité.

L'état, la commune de **MARCILLAC-VALLON** et l'ensemble des partenaires du continuum de sécurité se mobilisent conjointement pour garantir la sécurité et la tranquillité de la population de **MARCILLAC-VALLON** et de son bassin de vie. Les acteurs de la politique de sécurité, chacun dans leurs champs de compétence respectifs, mettent en œuvre des moyens adaptés pour faire face aux enjeux de sécurité.

Ils souhaitent par le présent contrat renforcer davantage cette priorité de l'action publique par des engagements forts et réciproques permettant d'assurer la sécurité et la protection du territoire et de ses populations.

### Article 1<sup>er</sup> : Objet du contrat

Le présent contrat précise les engagements réciproques de l'État et de la collectivité cocontractante en matière de sécurité. Il s'inscrit dans le cadre du programme Petites villes de demain et de la convention d'adhésion Petite ville de demain signée entre la commune de MARCILLAC-VALLON, la Communauté de Communes de CONQUES-MARCILLAC et l'État le 19 avril 2021.

### Article 2 : Une offre de sécurité sur mesure

Au regard du diagnostic effectué, le groupement de gendarmerie départementale de l'Aveyron décline localement une offre de protection et de sécurité adaptée à la commune de MARCILLAC-VALLON, incluant l'engagement de moyens et la mise en œuvre d'actions, à savoir :

#### Prévention :

- Engagement des référents ou correspondants sûreté pour dynamiser la prévention situationnelle au profit des acteurs locaux :
  - Consultation au profit des acteurs économiques locaux ;
  - Consultation au profit des acteurs publics pour leurs équipements publics, leurs actions de sécurité en lien avec les missions des correspondants sûreté.
- Actions de prévention au profit des personnes vulnérables :

Ces actions porteront essentiellement sur les élus, les seniors, les personnes victimes de violences intrafamiliales et les mineurs.

- Mener des actions de prévention au profit du club des aînés dénommés **club des aînés de MARCILLAC-VALLON** : notamment sensibilisation au risque d'internet, des démarchages à domicile, des escroqueries, des atteintes aux biens.
- Mener des actions de prévention au sein des **établissements scolaires** :
  - École élémentaire publique - Jean Auzel ;
  - École élémentaire privée - Les Prades ;
  - Collège publique - Kervallon ;
  - Collège privé - St Joseph.Les collégiens pourront se voir présenter les risques d'internet, des réseaux sociaux, le chantage des prédateurs sexuels, se voir sensibiliser aux violences intrafamiliales, propos sexistes, violences sexuelles et sur la sécurité routière. Les élèves de primaires pourront, qu'en à eux, bénéficier, du « *permis piéton* », du « *permis internet* », d'interventions sur la prévention routière. Les mineurs seront sensibilisés à la « *tranquillité publique* ».
- Poursuivre les formations de gestion des incivilités à destination des **élus** : intervention particulière au profit des élus par un gendarme négociateur spécialement formé par le GIGN ainsi que des conduites d'actions de cyber-sensibilisation.
- Lutter contre toutes les formes de violences commises dans **la sphère familiale** : Sensibiliser les élus au contentieux VIF et à la détection des situations sensibles par le biais des référents locaux ou des militaires de la Maison de protection des familles. Mener des actions de prévention afin de toucher un public le plus large possible (exemples : affiches et flyers à disposition des victimes et de la population dans différents établissements publics, associations et commerces).

### Contact :

- Poursuivre la mise en œuvre des mesures prévues par le dispositif « *#Présentspourlesélus* » et notamment le **Dispositif de consultation et d'amélioration du service** (DCAS).
- Augmenter **la présence sur le terrain** par la mise en place de patrouilles dédiées au contact avec la population, notamment sur le marché, avec les commerçants et lors de manifestations organisées par la municipalité et/ou certaines associations. Optimiser les patrouilles pédestres.
- Mise en œuvre de rendez-vous à la demande des collectivités pour apporter des informations et des conseils à la population ou aux victimes. Les rendez-vous seront possibles à **l'hôtel de ville** ou à **l'Espace France Services**.

### Partenariat :

- Le commandant de la communauté de brigades de MARCILLAC-VALLON et son adjoint sont les **référents** pour les élus de la commune de MARCILLAC-VALLON.
- Les élus seront conviés au **centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie** (CORG) et à la **brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires** (BDRIJ) pour leur expliquer le fonctionnement du CORG.
- **Sensibilisation des sapeurs-pompiers** à la sécurité en intervention : une séance de 4 heures (théorique et pratique) sera proposée aux sapeurs-pompiers de MARCILLAC-VALLON. Cela consiste à dispenser une formation sur la détection et la prise en compte de situations pouvant se dégrader et sur l'acquisition de réflexes de sauvegarde à l'occasion d'interventions face à un public hostile (Cf. protocole de prévention et de lutte contre les agressions des sapeurs-pompiers de l'Aveyron).
- **Sécurité routière** : la sécurité routière fait l'objet d'un suivi attentif et partagé auquel les citoyens et associations peuvent être associés en organisant des actions de prévention et communication tous publics. L'accidentologie et/ou le signalement de dysfonctionnements sont systématiquement étudiés en vue de résoudre, si nécessaire, les causes de ceux-ci.

### Redevabilité :

- Dés réunions publiques seront possiblement organisées en lien avec la mairie. Il s'agit d'instaurer des échanges libres sur toutes les thématiques que les habitants d'une commune souhaitent aborder.
- Un **questionnaire de satisfaction** sera prochainement élaboré par le commandant de groupement de gendarmerie de l'Aveyron et mis à disposition dans l'accueil de la brigade de MARCILLAC-VALLON.

### Protection :

- Poursuite de l'**opération tranquillité vacances** (OTV), de l'**opération tranquillité entreprises** (OTE) et du renforcement de l'**occupation de la voie publique** par de nouvelles actions, notamment par des patrouilles pédestres et/ou vélos tout terrain.
- **Occupation de la voie publique renforcée** par des patrouilles de proximité diurnes et nocturnes. Les marchés et manifestations touristiques feront l'objet d'une sécurisation régulière.
- **Diagnostic personnalisé des sécurités du système informatique** de la commune de MARCILLAC-VALLON (immunité cyber).
- **Sécurisation régulière de lieux ou d'événements ciblés** : fêtes religieuses, rentrées scolaires....
- **Sécurisation des transports** : possibilité de contrôler les transports en commun, notamment scolaires ,éventuellement appuyé d'une équipe cynophile.

- **Prise de plainte en mobilité** : Dans le cadre du dispositif "répondre présent pour les élus", il est possible de décentraliser les prises de plainte des élus victimes d'infractions pénales (à la mairie ou au domicile) grâce au dispositif Ubiquity. Cette prise de plainte en mobilité pourra aussi être proposée à la population, notamment aux personnes les plus vulnérables.

#### Intervention :

- Pérenniser la **stratégie d'action de proximité** par la prise de contact régulière auprès des élus, des commerçants et de la population.
- Garantir la projection de forces adaptées en moins de deux heures en cas de situation de crise aiguë sur le territoire dans le cadre du **dispositif d'intervention augmentée Gendarmerie (DIAG)**.

#### Lutter contre l'économie souterraine et les trafics de stupéfiants :

- Des **actions en tenue, en civil et avec une équipe cynophile** recherche de stupéfiants pourront être mise en place en fonction de l'évolution de cette délinquance ou d'événements particuliers.

#### Lutter contre les cambriolages et les incivilités :

- Assister les élus afin qu'ils mettent en œuvre plus régulièrement le dispositif du « **Rappel à l'ordre** » (article L. 132-7 du code de la sécurité intérieure, qui donne pouvoir au maire de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune). Cette intervention du maire peut concerner aussi bien des mineurs que des majeurs.
- Possibilité d'organiser des **réunions publiques** de sensibilisation.
- Communication via l'application **Panneau Pocket** par la communauté de brigades de MARCILLAC-VALLON. La mairie peut également communiquer via ce support et le panneau lumineux (situé à proximité de la mairie).
- Actions concrètes contre les **nuisances sonores des deux-roues motorisés** (50cm3 en particulier) : « la sécurité commence par la tranquillité ».

#### Développement de la vidéo protection :

La **vidéo protection** participe à l'ensemble des mesures de prévention et résolution de litiges, infractions, crimes et délits. À ce titre, la gendarmerie est consultée sur tout projet y afférent afin qu'un schéma équilibré et adéquat au développement de cet outil soit mis en œuvre. Elle répond systématiquement à toute demande d'avis et de diagnostic. Un soutien financier de l'État sera examiné avec attention dès lors que ces principes seront respectés.

#### **Article 3 : Une collectivité qui s'engage**

La collectivité territoriale contractante s'engage à soutenir l'action de l'État en intégrant notamment les enjeux de sécurité dans les domaines qui lui sont propres :

- Adaptation équilibrée aux **enjeux de sécurité locaux des installations de vidéo protection** ;
- Diffuser et relayer **les messages de prévention de la gendarmerie** (encart sur le flash de la commune, affichage public, site internet des municipalités) ;
- Faire remonter **les renseignements** pouvant intéresser la gendarmerie ;
- Faciliter **l'accès à la réserve opérationnelle de la gendarmerie** aux agents communaux.

La collectivité territoriale contractante s'engage, notamment, à faciliter l'accès des forces de gendarmerie :

- Pour leurs actions **d'information et de contact**, aux différents espaces publics et équipements tels que l'espace France Services et l'Hôtel de Ville ;

## ELEMENTS communiqué par la commune

DEMOGRAPHIE ET DONNES SOCIO-ECONOMIQUES DE MARCILLAC-VALLON		
<b>Population et ménages</b>		
	<b>Commune</b>	<b>France</b>
Population	1721	66732528
Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )	118	106
Superficie (km <sup>2</sup> )	14,59	632733
Nombre de ménages	757	29749361
<b>Population par sexe</b>		
	<b>Commune</b>	
	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
Ensemble	1721	100,00 %
0 à 14 ans	295	17,00 %
15 à 29 ans	216	13,00 %
30 à 44 ans	308	18,00 %
45 à 59 ans	310	18,00 %
60 à 74 ans	283	16,00 %
75 à 89 ans	236	14,00 %
90 ans ou plus	72	4,00 %
0 à 19 ans	379	22,00 %
20 à 64 ans	842	49,00 %
65 ans ou plus	500	29,00 %
Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.		
<b>Population par grandes tranches d'âge</b>		
	<b>Commune</b>	
	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
0 à 14 ans	295	17,00 %
15 à 29 ans	217	13,00 %
30 à 44 ans	308	18,00 %
45 à 59 ans	310	18,00 %
60 à 74 ans	283	16,00 %
75 ans ou plus	309	18,00 %
Total	1721	100,00 %
<b>Evolution annuelle moyenne de la population</b>		
	<b>Commune</b>	<b>France</b>
Variation de population (%)	0,60 %	0,40 %
— due au solde naturel (%)	-1,10 %	0,30 %
<b>Logement</b>		
	<b>Commune</b>	<b>France</b>
Nombre de logements	957	36220594
Part des résidences principales (%)	79,00 %	82,10 %
Part des rés. secondaires (yc log. occasionnels) (%)	11,00 %	9,70 %
Part des logements vacants (%)	10,00 %	8,20 %
<b>Emploi - Chômage</b>		
	<b>Commune</b>	<b>France</b>
Emploi total au lieu de travail	683	26599318
dont part des emplois salariés (%)	84,00 %	86,70 %
Taux d'activité des 15 à 64 ans (%)	79,20 %	57,00 %
Taux de chômage des 15 à 64 ans (%)	8,50 %	13,40 %
<b>Etablissements</b>		
	<b>Commune</b>	<b>France</b>
Nb étab. actifs employeurs	74	2169322
Part étab. sans salarié dans les étab. actifs employeurs (%)	2,70 %	9,50 %
Part étab. de 1 à 9 salariés dans les étab. actifs employeurs (%)	77,00 %	72,40 %
Part étab. de 10 salariés ou plus dans les étab. actifs employeurs (%)	20,3	18,10 %
<b>Postes dans les établissements</b>		
	<b>Commune</b>	<b>France</b>
Postes dans les étab. actifs	589	24550362
Part de l'agriculture (%)	0,20 %	1,10 %
Part de l'industrie (%)	27,20 %	12,80 %
Part de la construction (%)	3,70 %	5,80 %
Part du commerce. Transport. Services (%)	24,80 %	47,30 %
Part de l'admin. publique. Enseignement. Santé et action sociale (%)	44,10 %	33,00 %
<b>Population de 15 ans ou plus par CSP</b>		
	<b>Commune</b>	
	<b>Nombre</b>	
Agriculteurs. Exploitant.	10	
Artisans. Commerçants. Chefs entreprise.	2	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	107	
Professions intermédiaires	214	
Employés	209	
Ouvriers	132	

ELEMENTS communiqué par la commune

Retraités	505	
Autres personnes sans activité professionnelle	134	
Total	1336	
<b>VOIES DE COMMUNICATION</b>	<b>Appellation</b>	<b>Spécificités</b>
Routes principales(Axes routiers avec leurs spécificités)	D 901 route de Rodez	Néant
Transports (Transports scolaires, réseau de transport en commun)	LIO	Néant
<b>ETABLISSEMENTS SCOLAIRES</b>		
Ecole élémentaire Publique -	Jean Auzel	Bilinguisme Français occitan
Ecole maternelle publique -	Jean Auzel	
Ecole maternelle et élémentaire Privée	Les Prades	
Collège - Publiques	Kervallon	
Collège - privé	St Joseph	

## MARCILLAC-VALLON

DONNÉES RELATIVES À LA DÉLINQUANCE					
ATTEINTES AUX BIENS	2021	2020	2019	2018	2017
Cambriolages	4	3	2	3	3
Vols avec violence (Dont vols à main armée)	0	0	0	0	0
Vols liés aux véhicules à moteur et aux deux roues	2	2	5	3	1
Destructions et dégradations - (Dont incendies volontaires)	8	4	7	8	2
ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE	2021	2020	2019	2018	2017
Violences physiques non crapuleuses (Dont violences intrafamiliales)	4	1	8	6	10
Violences sur personne dépositaire de l'autorité publique	0	0	1	1	0
AUTRES INDICATEURS	2021	2020	2019	2018	2017
Infractions à la législation sur les stupéfiants	1	3	16	25	26
Violences urbaines	0	0	0	0	0
NOMBRE D'INTERVENTION					
	2021	2020	2019	2018	2017
Total	129	119	137	172	134
Dont de nuit	20	32	24	32	26
SÉCURITÉ ROUTIÈRE					
	2021	2020	2019	2018	2017
Accidents	2	1	1	0	0
Dont mortels	0	0	0	0	0
DISPOSITIF TERRITORIAUX DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE					
CLSPD, CISP	...				
Autres	GLTD				

- Pour une **action de gestion de crise**, à tout lieu pouvant être utilisé à cette fin.

La **réflexion partagée**, qui associe la collectivité, les forces de gendarmerie et la préfecture, sera poursuivie pour préserver et, le cas échéant, améliorer les conditions de travail et de vie des militaires dans la commune, notamment en matière immobilière.

#### **Article 4 : Gouvernance et suivi du contrat**

Chaque partie contractante désignera un représentant d'un niveau correspondant à l'assiette territoriale concernée et au champ des objectifs retenus.

Le **comité de pilotage** a pour missions de :

- Fixer les **objectifs précis et quantifiables** ;
- Valider les **orientations** ;
- Suivre la **mise en œuvre du contrat** ;
- Élaborer et valider le **bilan annuel** mentionné ci-après.

Ce comité est présidé par **Monsieur Jean-Philippe PERIE, maire de MARCILLAC-VALLON.**

La gendarmerie est représentée par le commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de RODEZ, le commandant de la communauté de brigades de MARCILLAC-VALLON et l'adjoint de la communauté de brigades de MARCILLAC-VALLON.

Le **préfet de l'Aveyron** est informé des réunions du comité de pilotage, il peut y être représenté en tant que de besoin.

Un **bilan** est élaboré chaque année. Il est transmis aux signataires de la présente convention et présenté en comité de pilotage Petite ville de demain.

#### **Article 5 : Durée, évolution et fonctionnement général de la convention**

Le présent contrat est signé pour une durée de trois ans, à savoir jusqu'au

Il entre en vigueur à compter de sa date de signature. Il peut être dénoncé par lettre recommandée avec accusé de réception par chacune des parties. Il fait préalablement l'objet d'une réunion de concertation entre celles-ci.

Il peut être modifié par avenant pris dans les mêmes formes que le présent contrat.

Fait en 3 exemplaires,

À RODEZ, le - 7 FEV. 2023

Le préfet de l'Aveyron,  
**Charles GIUSTI**

Monsieur le maire de MARCILLAC-VALLON,  
**Jean Philippe PERIE**

Le commandant de groupement  
de gendarmerie départementale de l'Aveyron  
**colonel Frédéric BRACHET**